



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
31/08/2020

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
31/08/2020

**Excusée représentée** : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

**Absente** : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-85 :**

**Détermination du prix de vente du Chemin de la Nappié dans le cadre d'un déplacement d'assiette**

Vu la délibération n°2020- 84 du 8 septembre 2020 approuvant l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de « la Nappié » et la cession par le demandeur du terrain nécessaire à la création d'un nouvel accès permettant la continuité du chemin,

Vu la saisine du Domaine en date du 23 juillet 2020 indiquant que les modalités de consultation du Domaine entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 tiennent compte de l'enjeu, en termes financiers, des opérations projetées, qui précise que dans le cadre de la cession de chemin l'enjeu financier est faible de ce fait l'estimation doit être soumise à l'organe délibérant,

Vu l'estimation du Domaine du 27 juillet 2015 évaluant le prix le chemin goudronné de Mènebarbe à 3 € le m<sup>2</sup>,

Vu les estimations du Domaine fixant le prix des chemins non goudronnés à 0,25 € le m<sup>2</sup> le 24 juillet 2015 pour le chemin des Rougeairas et le 27 juillet 2015 pour le chemin de Puech Redon à la Gabarié,

Vu le plan de division établi par la société de géomètres AGEX en date du 11/06/2020 déterminant l'emprise du terrain cédé par la Commune à l'indivision André représentée par Mesdames Maryse ANDRE épouse FABRE et Elia ANDRE épouse MENOÛ à 105 m<sup>2</sup>,

Vu le plan de division établi par la société de géomètres AGEX en date du 11/06/2020 déterminant l'emprise du terrain cédé par l'indivision André représentée par Mesdames Maryse ANDRE épouse FABRE et Elia ANDRE épouse MENOÛ à la Commune à 160 m<sup>2</sup>,

Vu la délibération n°2020-81 du 7 septembre 2020 fixant les prix au m<sup>2</sup> des cessions de chemins,

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le prix de vente du chemin rural dit de « la Nappié» ,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le prix de la partie cédée par la Commune à l'indivision André représentée par Mesdames Maryse ANDRE épouse FABRE et Elia ANDRE épouse MENOUE à 27,75 € les 111 m<sup>2</sup> (111 m<sup>2</sup> x 0,25 € le m<sup>2</sup>),
- FIXE le prix de la partie cédée par l'indivision André représentée par Mesdames Maryse ANDRE épouse FABRE et Elia ANDRE épouse MENOUE à la Commune à 45 € les 180 m<sup>2</sup> (180 m<sup>2</sup> x 0,25 € le m<sup>2</sup>),
- RAPPELLE que les frais notariés, les frais d'enquête publique et de géomètre seront à la charge des demanderesses,
- DIT qu'un courrier sera adressé aux demanderesses leurs indiquant les modalités financières de la cession et sollicitant leurs accords pour poursuivre les démarches de cession.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

